BIO

FILIÈRE DES VOLAILLES DE CHAIR BIO

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2022- 2030

VERSION 2 DU 19/12/2025

COLLÈGE des PRODUCTEURS

BiO mon choix

PLAN BIO 2030

COMMISSION BIO - SOCOPRO – Avenue comte de Smet de Nayer, 14 – 5000 Namur

Wallonie

Table des matières

Introduction 4
Contexte 4
Qu’est-ce que le plan filière ? 4
A quoi sert le plan filière bio ? 4
Comment l’utiliser ? 4
Pourquoi développer la filière wallonne en volailles de chair bio ? 5
Définition du scope 6
Etat des lieux de la filière 7
Production bio : une décroissance inquiétante aux causes multiples 7
Chiffres et impact concret en Wallonie 7
Le prix de revient à l’éleveur : un équilibre de plus en plus fragile 7
Rôle du BCC - catalyseur ou prétexte ? 8
Risque lié à la grippe aviaire (influenza aviaire) 8
Les besoins alimentaires des volailles de chair bio 9
Un permis de plus en plus difficile à obtenir 10
Conséquences et perspectives 10
La volaille de chair bio : un modèle réactif, profitable mais instable 11
Un atelier d’entrée dans le bio qui convertit peu le reste 11
Transformation : des frais croissants et une fragilisation des infrastructures 12
Enjeux et contraintes 13
Perspectives 13
Distribution et consommation : une demande forte mais un marché à risque 14
Le prix en magasin : une hausse modérée mais différenciée selon les circuits 15
L’émergence d’un micro-secteur différencié à forte visibilité 15
Analyse SWOT du développement de la filière 16
Analyse TOWS du développement de la filière 17
Objectifs De Développement À L’horizon 2030 18
Méthodologie 18
Objectifs de développement pour la filière 20
Plan d’action 21
Élaborer / soutenir l’élaboration d’une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2) 25
Développer un portail web relatif à la production biologique (6_L3) 26
Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3) 27
Renforcer et faire connaitre les services d’accompagnement en production biologique (9_L4) 29
Renforcer et faire connaitre les services d’accompagnement en production biologique (10_L4) 30
Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique (11_L4) 31
Encourager et faciliter le regroupement d’opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (13_L4) 32
Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (14_L5) 33
Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5) 34

INTRODUCTION

Contexte

En juin 2021, le Gouvernement wallon a adopté le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (« Plan Bio 2030 »). Celui-ci reprend notamment les cibles suivantes à atteindre d'ici 2030 : **30 % de la surface agricole utile sous contrôle bio** et **4 720 exploitations agricoles certifiées bio**.

Dans le cadre de l'action 3 du Plan Bio, la SoCoPro a été mandatée pour élaborer un plan de développement de filière bio régionale pour chaque secteur de production significatif. Ainsi des plans de développement de filières spécifiques à la production biologique et à l'échelle régionale sont élaborés. Ils alimentent, le cas échéant, les plans de développement de filières communs à tous les modes de production.

Qu'est-ce que le plan filière ?

Le plan filière n'est pas une étude économique - les données manquent – mais il propose une trajectoire souhaitée par le secteur avec des orientations d'action construites avec les chargés de mission.

Il comporte :

- une partie « État des lieux », avec notamment : une quantification des flux de matières, un inventaire des ressources humaines et matérielles existantes et une identification des besoins de renforcement, une caractérisation générale de l'offre et de la demande des différents maillons, une analyse de l'adéquation entre celles-ci ainsi qu'une analyse des freins au développement de la filière ;
- une partie « Trajectoire », avec notamment des objectifs de développement chiffrés à l'horizon 2030, définie par le secteur (syndicats et acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, transformateurs, distributeurs). Celle-ci est suivie annuellement au sein d'un Comité de concertation Filières instaurée dans le cadre du Plan bio 2030 afin de vérifier l'atteinte des objectifs prédéfinis par le plan et envisager des réorientations au sein du plan ;
- une partie « Plan d'action » avec notamment : une identification et une proposition d'orientation des actions prédéfinies dans le Plan Bio pour l'opérationnalisation du plan et la réalisation de la trajectoire. La proposition d'orientations d'action est définie avec chaque chargé de mission du plan BIO afin d'identifier les leviers à débloquer pour atteindre les objectifs fixés par la trajectoire et le niveau de priorisation des actions du plan BIO en fonction de chaque filière.

A quoi sert le plan filière bio ?

L'objectif du plan de filière est d'établir une **trajectoire en concertation avec le secteur** et les **moyens** pour la réaliser. Ceux-ci ont été tant que possible rattachés aux actions du Plan Bio 2030. L'orientation des actions du Plan Bio permet en effet de gérer stratégiquement les investissements publics/privés existants et futurs pour atteindre les objectifs fixés dans chaque plan.

L'ensemble des plans de filière devra **converger vers les objectifs stratégiques du Plan Bio 2030, dont l'atteinte de 30%** de la SAU wallonne en bio. La répartition des surfaces bio par filière au sein de ces 30% est établie en fonction de la **consommation**. En effet, chaque hectare cultivé en bio doit être consommé.

Comment l'utiliser ?

LE PLAN

Le plan est à destination du secteur et des pouvoirs publics, ceux-ci peuvent donc le consulter pour bien comprendre les problématiques liées à la filière, la trajectoire envisagée et les actions proposées.

Le plan doit être utilisé comme **une feuille de route**.

L'État des lieux

L’état des lieux peut être challengé notamment au sein de la plateforme BIO pour identifier les GAPs de récolte de données permettant un meilleur suivi du secteur biologique en fonction des caractéristiques propres à chaque filière (viande bovine, avicole, …).

Les fiches actions

Les actions prédéfinies dans le Plan Bio sont reprises et précisés pour chaque filière au sein de fiches actions qui font mention :

- Du Levier et objectif opérationnel tels que définis dans le Plan Bio ;
- Du contexte et des problématiques auxquels elles doivent répondre ;
- Des objectifs spécifiques de l’action tels que définis dans le Plan Bio ;
- Des actions telles que définis dans le Plan Bio ;
- Des **orientations** (pistes d’actions) concertées avec le secteur et le chef de projet responsable de l’action (tel que défini dans le Plan Bio).

Ainsi, chaque chef de projet peut consulter la fiche action pour l’action dont il est responsable. Les orientations proposées doivent lui permettre de confirmer/revoir ses priorités.

Pourquoi développer la filière wallonne en volailles de chair bio ?

Le développement de la filière des volailles de chair bio présente plusieurs motivations et avantages, notamment :

1. **Demande croissante des consommateurs** : Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de leur santé et de l'environnement. Les produits biologiques, y compris les volailles de chair bio, sont perçus comme plus sains et respectueux de l'environnement, ce qui stimule la demande.
2. **Bien-être animal**: Les normes de production des volailles de chair bio imposent des conditions de vie meilleures. Cela inclut un accès en plein air, des espaces plus spacieux, une alimentation biologique et l'interdiction de l'utilisation d'antibiotiques. Le développement de la filière bio contribue au bien-être des animaux.
3. **Protection de l'environnement**: Les méthodes de production biologique sont moins intensives sur le plan environnemental. Elles interdisent l'utilisation de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques. Elles favorisent la biodiversité, soutiennent la fertilité naturelle des sols et contribuent à la protection de l’eau et des écosystèmes.
4. **Soutien aux agriculteurs**: La production des volailles de chair bio peut offrir aux agriculteurs une source de revenus plus stable et plus élevée par rapport à la production conventionnelle. Elle peut également réduire leur dépendance aux intrants chimiques coûteux.
5. **Réduction des risques sanitaires**: Les normes strictes de production des volailles de chair bio, y compris l'interdiction de l'utilisation d'antibiotiques, contribuent à réduire les risques liés aux résidus de médicaments et aux infections alimentaires.
6. **Promotion de l'agriculture durable**: Le développement de la filière des volailles de chair bio s'inscrit dans une démarche d'agriculture durable qui vise à préserver les ressources naturelles pour les générations futures.
7. **Valorisation des produits locaux**: La production des volailles de chair bio peut favoriser les circuits courts et encourager les consommateurs à acheter des produits locaux et de saison.
8. **Conformité aux réglementations**: Le développement de la filière des volailles de chair bio permet aux producteurs de se conformer aux réglementations nationales et européennes en matière d'agriculture biologique, ce qui peut ouvrir des débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

En résumé, le développement de la filière des volailles de chair bio répond à une demande croissante des consommateurs pour des produits plus sains, plus respectueux de l'environnement et plus éthiques, tout en

offrant des avantages pour le bien-être animal, la durabilité agricole et la santé publique.

Définition du scope

Ce plan stratégique met l'accent sur le volet privé de l'industrie des volailles de chair, englobant à la fois la production et la distribution des volailles de chair biologiques, ainsi que l'approvisionnement en céréales et protéagineux indispensables au bon fonctionnement du secteur.

ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE

Production bio : une décroissance inquiétante aux causes multiples

Depuis l'entrée en vigueur et la mise sous pression du Better Chicken Commitment (BCC), le secteur du poulet bio en Wallonie traverse une période d'instabilité marquée par des déconversions. Mais cette situation ne s'explique pas uniquement par le BCC : elle est la conjonction de plusieurs chocs successifs et cumulés. D'une part la crise post-COVID a fragilisé les marges et la trésorerie de nombreux éleveurs ; d'autre part le conflit entre la Russie et l'Ukraine a fortement perturbé des circuits commerciaux clés (matières premières pour aliments-animaux - protéines et oléoprotéagineux), entraînant une envolée des prix d'aliments et, parallèlement, une hausse notable des coûts énergétiques. Ces éléments ont creusé les écarts de rentabilité entre les systèmes (bio vs conventionnel) et rendu impossible pour beaucoup d'éleveurs de maintenir leur modèle économique sans compensation ou revalorisation tarifaire suffisante.

Chiffres et impact concret en Wallonie

*Figure 1 : évolution de la production de poulets de chair bio en Wallonie, selon Biowallonie (en milliers de poulet vendus *1000), chiffres du bio 2024*

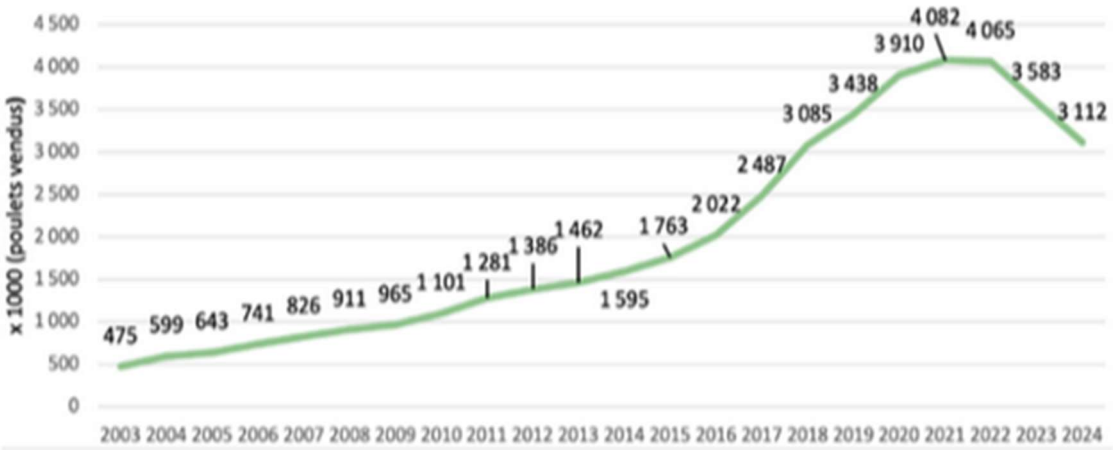

Biowallonie constate une baisse notable[1] : en 2024 la Wallonie comptait 108 fermes élevantes de poulets bio et, entre 2022 et 2024, le nombre de poulets bio commercialisés a chuté de l'ordre de 23 % (soit plusieurs centaines de milliers d'unités en moins) — ce recul est évalué en équivalent à ~26 poulaillers de 4 200 places chacun. Biowallonie signale également la perte nette de 21 éleveurs. Ces chiffres illustrent l'ampleur des déconversions volontaires et des arrêts d'activité.

Le prix de revient à l'éleveur : un équilibre de plus en plus fragile

En 2025, la pression économique sur les élevages de volailles de chair bio reste particulièrement forte, entraînant de nouveaux départs vers des filières jugées plus rémunératrices. Les éleveur·euse·s bio font face à une équation économique de plus en plus complexe, où la hausse générale des charges dépasse l'ajustement des prix de reprise proposé par les filières.

[1] Chiffres du bio 2024 et Baromètre des filières bio 2025, Biowallonie

Figure 2 : du prix de marché officiel belge du poulet bio en €/100kg, Baromètre des filières bio, Biowallonie / source Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE), Direction de la Politique Agricole

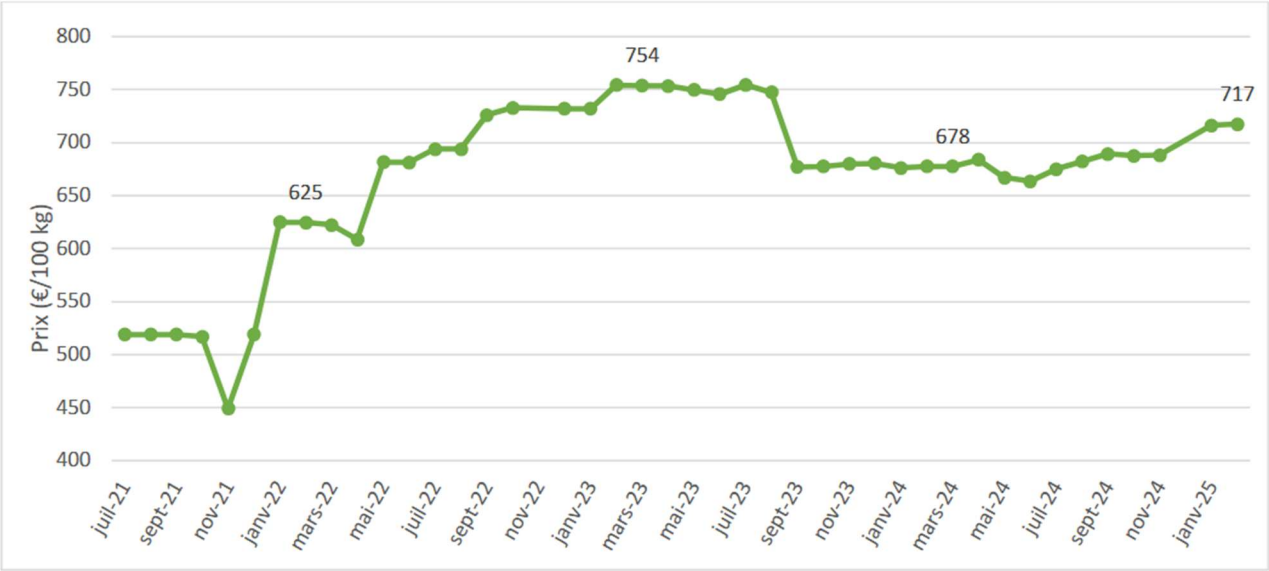

Plusieurs postes de coûts ont augmenté simultanément : le prix des aliments, celui des poussins, et les coûts logistiques (transport, énergie, abattage). Si les filières ont relevé le prix payé à l'éleveur, cet ajustement reste insuffisant pour compenser l'augmentation des charges.

Aujourd'hui, un éleveur bio dégagerait une **marge brute d'environ 70 €/m² de bâtiment**, contre 180 €/m² pour un éleveur conventionnel[2].

Rôle du BCC - catalyseur ou prétexte ?

Le BCC impose de nouveaux standards de bien-être animal (races à croissance plus lente, davantage d'espace, etc.). Pour les éleveurs conventionnels, ces exigences se traduisent par des investissements supplémentaires (aménagements, baisse de densité, allongement des cycles) et une hausse du coût de production unitaire. Pour les producteurs déjà engagés en bio, ce cahier des charges, surnommé "nouveau standard", peut toutefois offrir un meilleur rapport bénéfice/coût. Dans un contexte de crises successives, de pression continue sur les prix, d'un commerce bio en cours de stabilisation et d'une réglementation exigeante, certains éleveurs ont choisi de décertifier leur exploitation afin de retrouver une rentabilité immédiate[3]. Même si aujourd'hui le marché se stabilise et que la relation offre/demande revient progressivement au niveau d'avant-Covid, le secteur attend un nouveau souffle, un nouveau signal pour envisager de relancer la croissance de la production.

En mars 2024, plus de 380 entreprises à travers l'Europe et le Royaume-Uni avaient signé l'engagement Better Chicken Commitment (BCC), reconnaissant leur rôle dans l'amélioration des conditions d'élevage, de densité et de races de poulets d'ici 2026. Selon le rapport European Chicken Track[4], la proportion d'entreprises rapportant des progrès est passée de 39 % à 65 % en un an (2022-2023). Parmi les huit pays étudiés, la Belgique se classerait au troisième rang en matière de dynamique de transition vers ces nouveaux standards. En 2023, Colruyt indiquait que 38 % des volumes de poulet vendus proviennent de la filière répondant au BCC, mobilisant cette année-là 17 éleveurs wallons[5].

Risque lié à la grippe aviaire (influenza aviaire)

La situation sanitaire européenne (épizooties 2023-2024 et vigilance continue en 2024-2025) a provoqué une baisse de production dans plusieurs pays d'Europe, ce qui a partiellement compensé localement l'offre disponible et atténué, à court terme, les risques de rupture pour certains acheteurs. Cependant, la présence persistante du

[2] Baromètre des filières bio, Biowallonie 2025
[3] Observatoire des filières agricoles - novembre 2024, Collège des Producteurs
[4] Chicken Track, Food Business 2024 - Latest European ChickenTrack is out!
[5] Chicken Track, Food Business 2023 - Colruyt Group outlines progress on its Better Chicken Commitment

virus près des frontières de la Wallonie et la réapparition périodique de foyers en Europe constituent un risque réel : un foyer en élevage entraîne abattages, restrictions et, surtout, une possible perte durable de contrats commerciaux si la filière locale est jugée moins sûre ou moins disponible sur le long terme. Autrement dit, la grippe aviaire peut réduire la concurrence européenne (ce qui aide ponctuellement l'offre wallonne), mais elle représente simultanément un risque majeur de perte de volumes et de contrats pour les éleveurs wallons si la maladie frappe localement.

Figure 3 : évolution du nombre de détections du virus HPAI rapporté en Europe, de 2016 à 2024. European Animal Disease Information System (EU-ADIS[6])

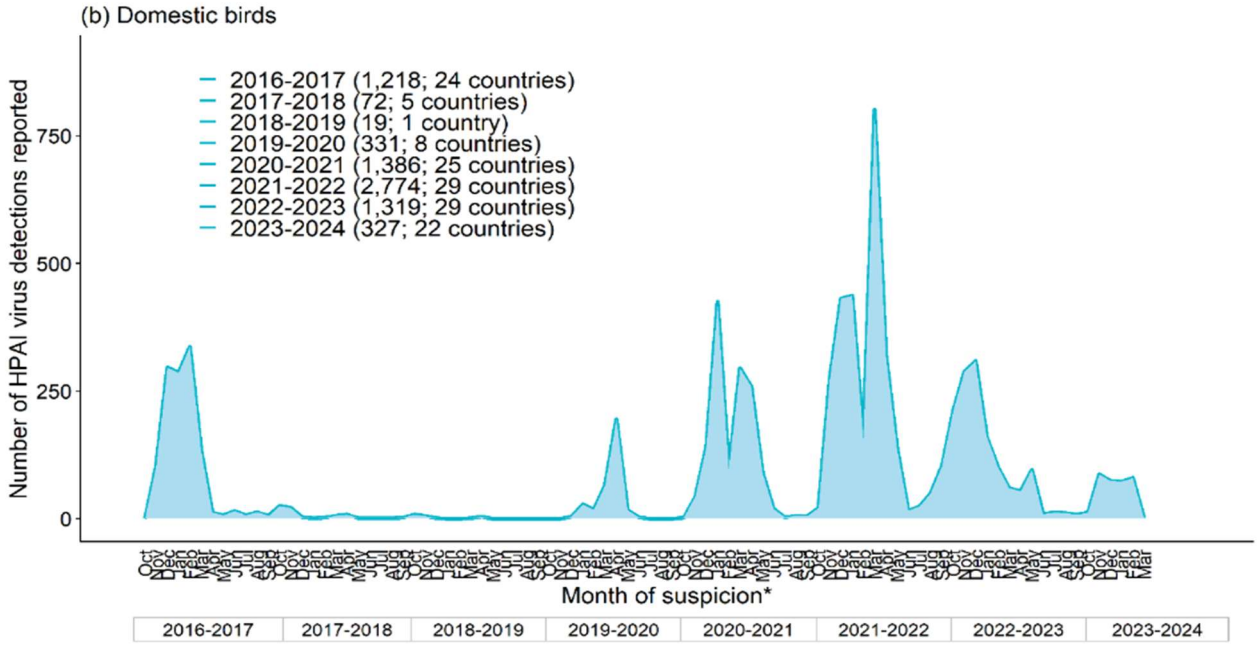

Ce graphique - issu de la plateforme ADIS, système informatique européen sur les maladies animales - illustre l'évolution du nombre de foyers détectés dans les élevages de volailles ainsi que chez les oiseaux sauvages, reflétant la dynamique des épizooties. Il met en évidence le risque persistant de grippe aviaire, qui ne se limite pas à certaines zones, mais constitue un phénomène européen touchant de nombreux pays. La présence d'un foyer en élevage peut entraîner des restrictions, des abattages et des pertes commerciales, ce que traduit la fréquence des détections dans les élevages. À titre d'exemple, en novembre 2025, l'Espagne a de nouveau imposé le confinement de toutes les volailles, y compris dans les élevages biologiques, en raison de la recrudescence du virus, une mesure ayant un impact direct sur les producteurs bio[7].

Les besoins alimentaires des volailles de chair bio

Les volailles de chair en système biologique consomment **6,4 kg d'aliments par cycle** (73-81 jours), ce qui équivaut à **26 kg/an/poulet**. La part des oléoprotéagineux dans la ration est d'environ de 30%, conformément au plan stratégique de développement de la filière des céréales et protéagineux bio pour l'alimentation animale.
.

Tableau 1 : Besoins alimentaires des poulets biologiques en Wallonie (2021). Estimation basée sur les données de production de Biowallonie et le Plan Stratégique Feed Bio du Collège des Producteurs 2023.

Type d'animal	Consommation annuelle (kg/poulet)	Nb d'animaux	Consommation totale (tonnes/an)
Poulet de chair	26	4 082 161	106 878

[6] ADIS, European Avian influenza overview December 2023–March 2024
[7] Sillon Belge, Belga 2025 - "Grippe aviaire : l'Espagne confine les volailles sur tout son territoire face à l'augmentation du risque de propagation"

En 2021, les besoins totaux pour l'ensemble des poulets de chair biologiques en Wallonie étaient évalués à **106 878 tonnes** d'aliments.

L'alimentation bio repose principalement sur deux familles de matières premières :

- **Céréales** (75-80% de la ration) : Froment, maïs, avoine, triticale.
- **Oléoprotéagineux** (20-30% de la ration) : Soja (meilleure source protéique), féverole et luzerne

Tableau 2 : Composition type de la ration alimentaire bio pour poulet bio et besoins en aliments selon les données de production de 2021 (Plan stratégique Feed Bio 2023).

Matières premières	Part dans la ration	Avantages	Besoin en aliments en 2021 (T/an)
Froment, maïs	50-60%	Source d’énergie essentielle	64 127
Soja	20-25%	Profil en acides aminés équilibrés, riches en protéines	37 407
Féverole, luzerne	5-10%	Alternatives locales en développement	

En tenant compte des surfaces nécessaires à la culture des aliments, les volailles de chair bio apparaît comme un secteur clé pour contribuer à l’augmentation des surfaces agricoles d’ici 2030. En 2021, environ **28 000 hectares** étaient requis pour la production d’aliments destinés aux poulets bio. Le taux d’autonomie en aliments composés sur le territoire wallon est actuellement estimé à **37 %**.

Si le prix demeure un frein majeur, c’est surtout l’instabilité des coûts qui fragilise la rentabilité des producteurs de poulets bio et limite leur capacité à planifier un développement cohérent. Entre août 2020 et août 2022, l’indice ITAVI, qui mesure le coût de l’alimentation pour le poulet standard en France, a bondi de **+80 %**[8]. Même si les prix se sont normalisés en 2024–2025, la forte volatilité combinée à un contexte géopolitique incertain décourage de nombreux éleveurs d’envisager une conversion vers le biologique.

Un permis de plus en plus difficile à obtenir

Par ailleurs, les éleveurs font face à des difficultés croissantes pour l’obtention de permis en vue de la construction ou de l’extension de bâtiments d’élevage. Ces blocages résultent à la fois de phénomènes d’opposition locale (logiques de type NIMBY – “not in my backyard”) et d’un décalage entre les attentes d’un secteur économique demandant des décisions rapides et des procédures administratives souvent longues et incertaines. Dans ce contexte, l’absence de vision claire et stabilisée à moyen et long terme pour la filière renforce l’incertitude et freine l’investissement. À l’inverse, un plan de développement progressif, concerté et lisible, limitant les évolutions en « dents de scie », faciliterait l’acceptabilité locale des projets, la planification administrative et une montée en puissance plus régulière de la production.

Conséquences et perspectives

[8] Hausse des coûts de production allant à 50% en deux ans, ITAVI, France 2022

La combinaison du BCC et de la hausse des coûts de production (aliments, énergie) explique en grande partie la vague actuelle de déconversions. Cette instabilité n'est toutefois pas nouvelle : le secteur du poulet, à cycles courts, est historiquement réactif et opportuniste, capable de changer rapidement de modèle. Cette agilité constitue à la fois une force et une faiblesse, accentuant la volatilité. D'après Biowallonie[9], la production a connu une croissance moyenne de +14 % par an entre 2015 et 2020, suivie d'une décroissance de –12 % par an entre 2021 et 2024. De telles fluctuations fragilisent les investissements et les contrats de distribution, au point qu'une pénurie de poulets bio belges en 2025 pourrait entraîner la perte de certains accords. Sans mécanismes de soutien — réévaluation des prix d'achat, aides à l'adaptation des bâtiments, sécurisation des volumes — la stricte application de standards sans accompagnement économique risque de provoquer un effet d'éviction des producteurs.

La volaille de chair bio : un modèle réactif, profitable mais instable

Un atelier d'entrée dans le bio qui convertit peu le reste

On estime que près de 80 % des poulaillers bio wallons sont implantés au sein d'exploitations diversifiées majoritairement conventionnelles. Pourtant, selon le SPW[10], le taux de mixité moyen des fermes certifiées atteint 87,5 %, ce qui traduit habituellement une progression graduelle de la certification bio d'un atelier vers les autres productions au fil du temps.

Ce phénomène se retrouve très peu en volaille de chair, où 75 % des 108 exploitations recensées fonctionnent selon un modèle intégré, avec une capacité moyenne de 18 000 poulets par an et environ 4 500 sujets présents simultanément[11]. Grâce à une automatisation poussée (alimentation, ventilation, gestion climatique) et au recours à des entreprises spécialisées qui importent et formulent les aliments, le temps de travail reste relativement faible, faisant de cet atelier une activité complémentaire opportuniste et sensible à la rentabilité. Le coût de production dépend ainsi fortement des investissements initiaux (bâtiments, infrastructures, systèmes informatisés) et, au quotidien, du prix des matières premières.

Dans un contexte où la Wallonie n'est pas auto-suffisante en production d'aliment bio pour le secteur avicole, la guerre en Ukraine a provoqué une augmentation logistique d'environ 50 % en deux ans. Malgré un léger recul récent, l'indice ITAVI se maintient à 80 %, rendant ces fluctuations particulièrement impactantes pour l'équilibre économique des élevages. Bénéficiant d'un suivi automatisé de leurs indicateurs techniques et financiers, ces producteurs ajustent rapidement leur stratégie lorsque s'érodent les avantages économiques associés au bio. Nombre d'entre eux, initialement incités par la perspective d'un revenu supérieur, réévaluent aujourd'hui leur certification et se tournent vers des marchés plus attractifs, comme celui répondant au BCC. Cette capacité à modifier rapidement de modèle illustre une caractéristique structurelle du secteur : une agilité élevée, pouvant constituer à la fois une force d'adaptation et un facteur de volatilité.

Le Collège des Producteurs estime que le poulet bio représentait **34 % du chiffre d'affaires du secteur wallon de la volaille de chair en 2023**, avec près de 34 millions d'euros générés par le seul maillon de la production[12], ce qui confère à la filière bio un rôle stratégique pour la Région. L'alimentation demeure le principal poste de coût en élevage de volailles de chair bio (70 à 80 % selon les années), représentant un marché annuel estimé entre 24 et 27 millions d'euros pour les aliments bio. Toutefois, dans les filières intégrées, le prix de reprise étant largement indexé sur le coût de l'aliment, l'enjeu économique majeur ne réside pas tant dans la fluctuation absolue de ce coût que dans l'évolution du **différentiel de marge entre production bio et non bio**. La filière apparaît ainsi particulièrement sensible aux variations de la valorisation du bio par rapport au conventionnel, ce qui renforce l'importance stratégique de consolider durablement la création de valeur et la compétitivité du modèle bio, tout en soulignant son intérêt structurel pour le secteur wallon des grandes cultures.

[9] Chiffres du bio 2024, Biowallonie
[10] Approche panier – outil prospectif d'orientation des filières bio wallonnes à l'horizon 2030, Socopro
[11] Chiffres du bio 2024, Biowallonie
[12] Plan stratégique de développement de la filière avicole réactualisé en 2022, Collège des producteurs

Implication du secteur dans la concertation réglementaire

Le secteur wallon de la volaille de chair est particulièrement actif dans les instances de concertation réglementaire, comme le Groupe de travail législation (GT législation) et le Comité de concertation pour l'agriculture biologique (CCAB).

Figure 4 : Composition du Groupe de travail Législation Bio - Socopro

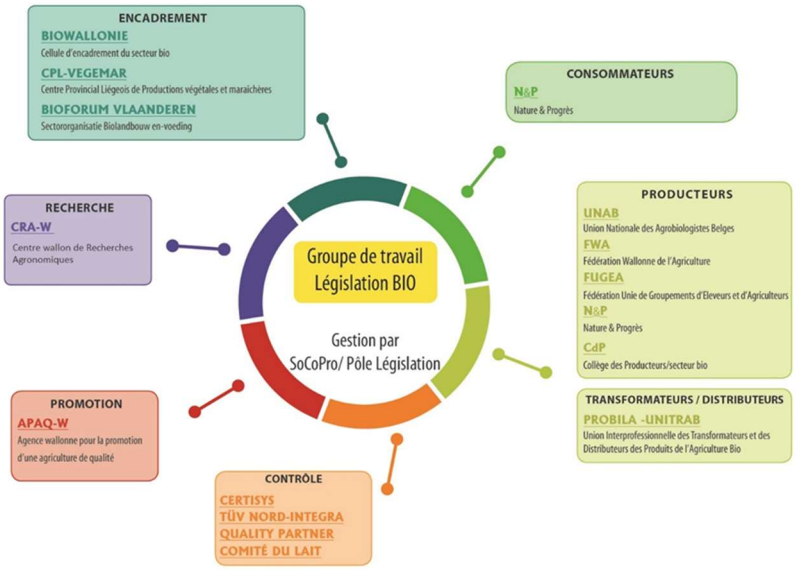

Cette forte participation (43 % des sujets inscrits à l'ordre du jour étant à l'initiative du secteur avicole) traduit avant tout la volonté des éleveurs de **surveiller, encadrer et, le cas échéant, freiner des évolutions réglementaires jugées plus contraignantes**, notamment en matière d'aménagement des parcours ou de contrôle de la densité. Cette présence active permet également de rappeler les réalités techniques, économiques et infrastructurelles du terrain lors de la déclinaison régionale de la réglementation européenne. Si cette dynamique contribue à préserver la viabilité des exploitations, elle peut aussi engendrer, à l'échelle individuelle, un **sentiment d'accumulation de contraintes et d'instabilité réglementaire**, tout en mettant en tension l'ambition de positionner le poulet bio wallon sur des standards de qualité potentiellement plus élevés que ceux observés dans les régions voisines.

Transformation : des frais croissants et une fragilisation des infrastructures

Le maillon **abattage – transformation – commercialisation** de la volaille bio en Wallonie reste relativement peu documenté, mais il joue un rôle central dans la structuration de la filière. Les infrastructures capables de traiter du poulet bio sont limitées, ce qui augmente les coûts logistiques et crée une pression concurrentielle sur les élevages. À l'inverse, le modèle intégré, combinant élevage et transformation, séduit certains producteurs en assurant un revenu plus stable tout en délégant la commercialisation.

3.1 Structure et acteurs

À l'échelle européenne, des groupes comme **Plukon Food Group**, très présent en Belgique et en Wallonie (via l'abattoir de Mouscron), abattaient environ 426 millions de volailles[13] par an en 2020. En Wallonie, environ **20 000 poulets bio par semaine** seraient exportés vers les Pays-Bas.

La Wallonie compte **8 abattoirs agréés**, dont :

[13] Plan stratégique de développement de la filière avicole réactualisé en 2022, Collège des producteurs

- Ardenne Volaille à Bertrix (> 2,5 millions/an),
- le Petit Abattoir Coopératif (PAC) à Rhisnes (<100 000/an),
- d'autres petites structures au service des élevages bio ou de niche.

Ces abattoirs accueillent des filières bio mais également conventionnelles et inscrites en cahier des charges Qualité Différenciée. Par exemple, **Ardenne Volaille**[14] abat, bride, découpe, désosse et transforme en produits prêts à la vente (marinés, brochettes, plats préparés). **Belki**, en Flandre, réalise l'ensemble de ces opérations pour ses filières, permettant aussi aux producteurs bio wallons de distribuer principalement vers les centrales de grande distribution.

Le secteur est compétitif, opportuniste et orienté marché, tout en restant structuré grâce aux échanges interprofessionnels, accords de branche, commissions filières, etc.

Enjeux et contraintes

Le modèle intégré facilite le contrôle de la qualité et de la logistique, mais présente des défis spécifiques :

- coûts d'investissement pour l'abattage et la découpe adaptés,
- contraintes réglementaires et d'agrément,
- frais vétérinaires et de contrôle plus élevés par unité produite que dans de grands abattoirs.

Pour les petits abattoirs indépendants, les charges administratives et de contrôle pèsent fortement. Par exemple, le PAC à Rhisnes estime que **10 % des OPEX (dépenses opérationnelles) sont consacrés à la gestion administrative**, ce qui freine la rentabilité.

La pression sur la transformation et la commercialisation est forte : malgré une hausse des prix de vente des poulets bio (+31 % entre juillet 2021 et juin 2022 selon Biowallonie[15]), la marge reste sensible aux coûts et aux volumes traités. En 2023, les poulets bio représentaient environ **13 %**[16] **du cheptel total en Wallonie**, et la production bio a diminué de 12 %[17] cette année-là, imposant aux transformateurs d'absorber des volumes plus faibles et parfois irréguliers.

Perspectives

Le renforcement des capacités d'abattage et de découpe certifiées bio en Wallonie constitue un levier essentiel pour garantir des débouchés locaux efficaces aux élevages. Il est tout aussi important de soutenir les petits abattoirs indépendants, afin de maintenir l'accès au marché pour les producteurs moins intégrés et de favoriser l'émergence d'élevages de niche — canard, oie, dinde, pintade — encore sous-représentés en Wallonie.

Une stratégie filière efficace doit viser :

- la sécurisation des volumes bio,
- la visibilité des marques locales,
- la mutualisation des outils de transformation pour réduire les coûts unitaires,
- et une traçabilité transparente jusqu'à la commercialisation.

Le maillon transformation constitue un **goulot potentiel** : en l'absence d'abattoirs accessibles et adaptés, les producteurs bio risquent de dépendre de solutions moins favorables ou de renoncer. La stabilisation ou l'augmentation des volumes bio reste donc un levier indispensable pour assurer la rentabilité et la pérennité des transformateurs.

---

[14] Ardenne Volaille, Wagralim
[15] Itinéraire Bio 66 p46 - Baromètre de la filière avicole, Biowallonie, 2022
[16] L'agriculture biologique, Etat de l'environnement wallon, 2025
[17] Chiffres de l'agriculture biologique, Etat de l'agriculture wallonne, 2025

Distribution et consommation : une demande forte mais un marché à risque

La Wallonie exporte chaque semaine environ 20 000 poulets bio, principalement vers les Pays-Bas, soit près d’un million de têtes par an. Par ailleurs, environ 400 tonnes de viande de poulet bio d’origine française seraient importées. En combinant ces volumes aux quelque 7 600 tonnes issues de la production wallonne, on estime qu’environ 8 000 tonnes de viande de poulet bio sont commercialisées annuellement sur le territoire.

Sur ce total, environ 2 500 tonnes seraient écoulées aux Pays-Bas, ce qui situe à près de 5 500 tonnes le volume de viande commercialisé au sein de la distribution belge.

Hors périodes de grippe aviaire, la France représente à elle seule 35 % de la production européenne de poulets bio. Si l’intérêt des distributeurs belges pour le poulet bio d’origine belge se renforce, la concurrence des importations continue de fragiliser la sécurisation des contrats tout en renforçant la capacité du secteur à réagir face à des problématiques sanitaires.

Figure 5 : Evolution des dépenses annuelles moyennes par habitant (en euro) en produits alimentaires bio, en Wallonie, Apaq-W 2015-2025

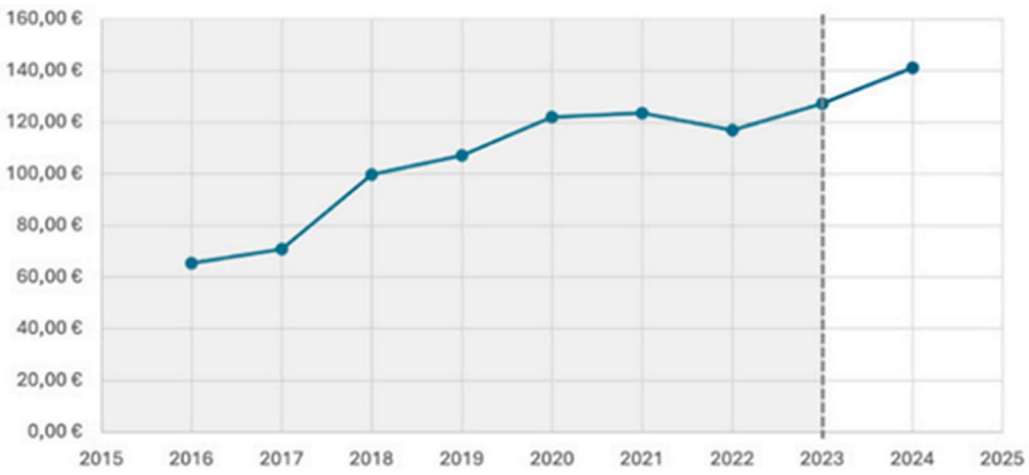

La consommation de volaille en Belgique poursuit sa progression : en 2024, la consommation à domicile de poulet a atteint 8,82 kg par habitant, contre 8,72 kg en 2023. Cette tendance profite à la filière bio de volaille de chair, d’autant que les achats de volaille bio représentent 42 % des volumes de viandes bio achetées hors charcuterie et autres viandes transformées.

Alors que la consommation de viande brute, bio ou conventionnelle, peut stagner ou diminuer, la volaille bio continue de gagner du terrain en Wallonie. Cependant, des signaux mitigés apparaissent pour le segment bio : en France, selon un panel Kantar[18], le nombre de ménages acheteurs de poulet bio a reculé de 11,2 % en volume en 2024 par rapport à 2023, malgré une baisse des prix de 2 %. À l’inverse, le panier moyen en Wallonie montre un dynamisme réel : l’Apaq-W observe une augmentation de +33,9 % des dépenses en volaille de chair bio en 2024[19].

Malgré son potentiel stratégique, la volaille bio doit relever des défis de fidélisation et de visibilité. La part de marché du bio en Wallonie reste modeste (5,5 %), ce qui souligne l’importance de promouvoir et de communiquer efficacement, surtout dans un contexte où les budgets promotionnels sont souvent inférieurs à ceux d’autres filières animales bio comme les bovins ou les produits laitiers.

[18] Volaille bio : la consommation recule, mais l’export se développe, Réussir, 2024
[19] Observatoire de la consommation - Chiffres du bio 2024, Apaq-W

Le prix en magasin : une hausse modérée mais différenciée selon les circuits

Les prix au détail progressent de manière plus modérée que les coûts de production. Selon l’**Observatoire des prix de Biowallonie (juin 2025)**, **le prix moyen payé par les consommateur.rices pour un poulet entier bio en GMS atteint 12,94 €/kg**, soit une **hausse de +7 %** par rapport à juin 2024. Cette progression reflète en partie l’augmentation des coûts de production ainsi que les ajustements tarifaires opérés par les filières.

Dans **les magasins spécialisés bio et/ou vrac**, le prix moyen observé s’établit à **13,89 €/kg**, en hausse de **+4 %** sur un an. Ces enseignes répercutent généralement plus directement les hausses de charges amont, tout en cherchant à maintenir un positionnement prix cohérent face aux grandes surfaces.

En parallèle, certains producteurs appartenant à des filières intégrées commercialisent leur volaille directement à la ferme, sur commande préalable. Ce canal propose souvent un tarif plus attractif, avec un **prix moyen de 11,57 €/kg**, notamment grâce à la réduction des intermédiaires et à une meilleure valorisation directe par l’éleveur.

L’émergence d’un micro-secteur différencié à forte visibilité

Le déploiement du label Better Chicken Commitment (BCC) mobilise à l’échelle mondiale d’importants budgets médiatiques, même si le secteur de la distribution souhaite promouvoir aussi sa filière biologique, ce déploiement pourrait réduire la visibilité des élevages bio locaux.

Enfin, sept fermes bio, totalisant 5 815 volailles par an, auxquelles s’ajoutent des élevages différenciés de poulets de race et des modèles d’élevage particuliers, constituent un micro-secteur pouvant atteindre environ 25 000 volailles annuelles. Bien que modeste, ce segment touche déjà près de 5 % de la population via des circuits de distribution spécialisés bénéficiant d’une visibilité médiatique notable : chef.fes étoilé.es, artisans et critiques gastronomiques.

Analyse SWOT du développement de la filière

Dans ce modèle, les forces et les faiblesses sont considérées du point de vue interne, tandis que les opportunités et les menaces sont considérées du point de vue externe.

✅ Forces

- Demande en croissance : Les distributeurs souhaitent du poulet bio belge, et le Plan Bio 2030 prévoit une augmentation de la consommation.

- Diversification au niveau des marchés : 80 % des élevages de volaille de chair bio sont intégrés dans des fermes diversifiées (bio et conventionnelle), permettant une résilience économique.

- Forte représentation du secteur dans les demandes au GT législation (43 %) et CCAB, signe d’un besoin d’adaptation mais aussi d’un dialogue existant.

- Attractivité des petits élevages : l'élevage de petite taille (5 exploitations, 25 000 volailles de chair bio) soit 0,6% de la production RW a un impact significatif d'image (5% de la population), grâce à des réseaux gastronomiques et bistronomiques faisant la promotion de ces élevages alternatifs à travers leurs réseaux

- Meilleure perception auprès des consommateurs bio : La volaille de chair est perçue comme plus saine et plus écologique que le bœuf ou le porc, ce qui facilite son acceptation et son développement dans le bio

❌ Faiblesses

- Diminution de l’intérêt des éleveurs de poulets pour la production biologique : Déclenché par l'appel d'air du nouveau label et marché BCC, une combinaison de facteurs (augmentation des coûts de production, inflation, diminution de la consommation de poulets bio, réglementation fluctuante) a conduit à la décertification de nombreux éleveurs, instaurant un climat d'incertitude et de désillusion.

- Production instable : Après une croissance de 14 %/an de 2015 à 2020, la production a chuté de 12 %/an depuis 2021

- Coût élevé des OPEX des petits élevages : L’abattage et la gestion administrative représentent 10 % des coûts d’exploitation.

- Les installations bio sont ralenties par des coûts de construction élevés et un manque de soutien administratif qualifié

- Maillage insuffisant des infrastructures d’abattage avec peu de petits abattoirs répartis, limitant les projets de petits élevages

📈 Opportunités

- Croissance prévue du marché : Objectif de 5,8 millions de poulets bio consommés en 2030, soit +130 % par rapport à 2024.

- Les innovations renforçant l’autonomie, la résilience et la durabilité des élevages ouvrent des pistes de développement prometteuses.

⚠️ Menaces

- Pénurie en 2025 : Risque de ne pas pouvoir répondre à la demande et de perdre des contrats avec la distribution.

- Pression réglementaire : Adaptation des normes encore incertaine malgré les attentes exprimées (43 % des demandes au GT législation).

- 35 % des poulets bio UE proviennent de France, ce qui peut mettre à risque la production locale.

- Visibilité médiatique limitée : La future campagne sur le BCC risque d’éclipser la communication sur le bio. Perception du BCC comme un “intermédiaire” entre le conventionnel et le bio, pouvant détourner des acheteurs et consommateurs

Analyse TOWS du développement de la filière

L’outil TOWS et sa méthodologie permet de tirer des actions directement liées aux forces, opportunités, faiblesses et menaces exprimées. Cette méthodologie permet notamment de définir des actions dont les acteurs ont la capacité d’entreprendre, pour soit concrétiser des opportunités, soit rendre la filière moins vulnérable.

📈 **CONCRETISER LES OPPORTUNITES** - [Stratégies Offensive (Forces + Opportunités) : **Capitaliser sur les forces pour saisir les opportunités**]	❌ **AMELIORER POUR EXPLOITER LES OPPORTUNITES** - [Stratégies Adaptative (Faiblesses + Opportunités) : **Réduire les faiblesses en exploitant les opportunités**]
Structurer et sécuriser la production pour répondre à la croissance du marché : - **Encourager la conversion de nouveaux éleveurs en mettant en avant les perspectives du marché (+130 % d’ici 2030).** - Renforcer les aides pour les éleveurs engagés, notamment via des subventions pour l’innovation (poulaillers mobiles (grandes capacité ou tournant dynamique), bio régénératif, multiplication et interconnexion des ateliers bio). Renforcer la valorisation des petits élevages pour booster l’image du bio : - Créer une image différenciante pour les volailles bio locales afin de contrer les potentielles importations françaises et la concurrence du BCC. - Développer des partenariats avec le secteur gastronomique et bistronomique pour maximiser l'impact d'image des petits élevages (actuellement 240 000 personnes touchées). S’appuyer sur le dialogue existant avec les instances réglementaires : - **Anticiper les évolutions législatives en engageant des discussions au CCAB et GT législation sur les points critiques (abattage, coûts administratifs, notamment pour les petites exploitations).**	Réengager les éleveurs par la visibilité et la stabilité : - **Rassurer et réengager les éleveurs via un plan de conversion sécurisée (aides à l'installation et à la construction, accompagnement administratif, à la certification, une réglementation plus stable, contrats à long terme, mécanismes de stabilisation du prix d’achat).** - **Améliorer la lisibilité du cadre réglementaire et anticiper les évolutions via une communication proactive auprès des éleveurs** Accélérer la transition vers des élevages plus résilients : - Favoriser l’autonomie des fermes (en individuel ou collectif) avec des systèmes réduisant la dépendance aux intrants extérieurs. - Soutenir des fermes-pilotes engagées dans des trajectoires d’innovation et de transition, et organiser des visites démonstratives permettant d’inspirer et d’accompagner les éleveurs dans l’évolution de leurs pratiques en bio. Optimiser les coûts d’exploitation pour préserver les petits élevages : - Réduire les coûts opérationnels (abattage, certification) par la mutualisation des infrastructures. - Encourager des solutions d’abattage innovantes, tout en simplifiant les démarches administratives et logistiques, afin de faciliter l’installation de nouveaux élevages à taille humaine, ancrés dans les territoires et porteurs d’une dynamique locale forte.
✅ **SE PROTEGER, TRANSFORMER MENACES EN OPPORTUNITES** - [Stratégies Défensive (Forces + Menaces) : **Utiliser les forces pour atténuer les menaces**]	⚠️ **MINIMISER, RENDRE MOINS VULNERABLE** - [Stratégies de Survie (Faiblesses + Menaces) : **Minimiser les faiblesses face aux menaces**]
Éviter la pénurie et stabiliser la production : - Développer des contrats tripartites (éleveurs – transformateurs – distributeurs) pour sécuriser la production face à la volatilité actuelle. - Encourager des systèmes de pré-achat ou de contractualisation longue durée pour stabiliser la production et éviter l'effet yo-yo. Augmenter la visibilité des volailles bio face au BCC : - Intensifier les campagnes B2B de communication sur la qualité du bio pour éviter que le BCC ne capte trop d’acheteurs et de producteurs.	Gérer l’instabilité de production et éviter les pertes d’éleveurs : - **Développer des dispositifs d’accompagnement pour les éleveurs en difficulté afin de limiter les déconversions.** - Identifier des modèles d’élevage plus rentables et mieux adaptés à la volatilité du marché. Limiter l’impact des importations françaises : - Mettre en place une différenciation claire entre le poulet bio belge et le bio importé en termes de traçabilité et qualité. - Sensibiliser la grande distribution et les consommateurs aux atouts spécifiques du bio belge.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT À L’HORIZON 2030

Méthodologie

Plusieurs approches ont été combinées pour proposer un scénario de développement réaliste à l’horizon 2030 pour le développement de la filière.

OBJECTIF DU PLAN BIO 2030 ET APPROCHE « PANIER BIO »

Le plan BIO 2030 ambitionne d’atteindre 30% de la SAU en BIO d’ici 2030.
Le plan ambitionne également la **certification de 4 720 exploitations agricoles** d’ici 2030. Afin d’identifier les efforts par filière, cette ambition a été traduite en chiffre d'affaires par exploitation, puis en une valeur consommateur nommée "panier bio". Cette valeur représente le budget que chaque wallon devrait dépenser en produits bio par mois pour atteindre l'objectif de porter le nombre d’exploitations agricoles certifiées d’ici 2030 à 4720. Cette valeur est estimée à 39€/mois/habitant.

Afin d’identifier l’ambition par filière, cette valeur consommateur a été découpée par catégorie de produits (volailles, viande bovine, charcuterie etc.) en utilisant les chiffres de consommation bio 2022 (dépenses moyennes/an/habitant issus de l’Observatoire de la consommation de l’APAQ W), nous donnant ainsi une cible de dépenses en 2030 par produit bio dans le panier moyen des consommateurs wallons

Tableau 3 : Cibles de dépenses en volailles bio à l’horizon 2030 par habitant et au niveau de la région wallonne

	Cibles de dépenses bio /hab en 2030	**Cibles de dépenses bio en RW en 2030**
Volailles de chair	8,9 €	71 916 907 €

De cette valeur, sont déduits des équivalents en unité de production (ici le nombre d’animaux à produire en 2030) pour répondre aux besoins des consommateurs.

Tableau 4 : Cibles de volumes de production équivalents aux dépenses bio en région Wallonne en 2030

	Cible du prix consommateur par kg de volailles de chair bio en 2030	**Equivalent volume de volailles de chair bio vendu en 2030**	**Coefficient viande fraîche sur poids vif** (ex : pour 1 kg de chair de viande de volaille de chair, il faut 1,5 kg de carcasse de volaille de chair, soit 1 volaille de chair (Biowallonie)	**Equivalent volume de production en 2030**
Volailles de chair	12,3 €/kg	5 831 675 kg	0,9995	5 828 761 volailles de chair

CALCUL DES BESOINS EN ALIMENTS POUR LA PRODUCTION DE VOLAILLE DE CHAIR BIO EN 2030

Les besoins ont été recalculés pour correspondre aux besoins de consommation en 2030 selon les mêmes méthodes utilisées dans la partie précédente pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan Bio 2030.

Tableau 5 : Besoins en hectares de céréales et oléoprotéagineux pour l’alimentation des volailles de chair par an en 2030

Cible du nombre de volailles de chair par an en 2030	**Besoin en concentrés à base de COP (ha/unité de production)**	**Equivalent surface (ha) COP**
5 828 671 volailles de chair	0,007	40 861 ha

Suivant la même méthode que pour le cheptel de production actuel, il est estimé que la demande en viande de volaille de chair bio d'ici 2030 nécessitera la production de 5 828 671 volailles de chair, toutes catégories confondues, soit une surface de céréales et protéagineux pour l'alimentation de 40 861 ha. La surface de parcours extérieur nécessaire ne dépasse pas les 330 ha.

INTÉGRATION DES AMBITIONS DU PLAN STRATÉGIQUE AVICULTURE ET CUNICULTURE DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS ACTUALISÉ EN 2022 AU SEIN DES BESOINS POUR LE BIO EN 2030

La viande de volailles est la deuxième viande la plus consommées après celle du **porc (14,5 kg de viande commercialisable/an/habitant-chiffre 2023),** mais la Wallonie **consomme près de de 2 fois plus de poulets qu'elle n'en produit**.

Le plan stratégique avicole et cunicole de 2018 visait à renforcer l'autonomie du secteur en augmentant progressivement le taux d'auto-approvisionnement. Il tablait sur une croissance annuelle de la production de 7 à 9 %, en cohérence avec l'évolution de la demande et dans une logique de création de valeur ajoutée pour les opérateurs wallons. Ces objectifs ont été atteints, avec plus de 40 nouveaux poulaillers construits chaque année, dont près de 90 % en production alternative. En quatre ans, la production de volailles alternatives a ainsi progressé de 25 à 30 %, soit environ 2 millions de poulets supplémentaires par an.

Cependant, la version actualisée du plan en 2022 ne permet plus d'envisager une poursuite de ce développement régional à la même échelle. Plusieurs freins structurels sont apparus : la hausse des coûts de production, la pression sur le pouvoir d'achat des ménages, et des obstacles croissants à l'obtention de permis d'environnement.

La Wallonie contribue à environ 18 % de la production belge de volailles de chair et d'œufs. La production de volailles de chair revendique un fort ancrage au sol et une large place accordée aux modèles alternatifs : qualité différenciée, agriculture biologique, circuits courts, etc. Elle concentre ainsi près de 75 % de la production belge de poulets de chair issus de ces filières alternatives, portée par un peu plus de 180 éleveurs.
L'aviculture présente par ailleurs un atout majeur pour les agriculteurs : ses cycles de production courts réduisent les risques liés au marché et à la trésorerie, ce qui en fait un levier efficace pour améliorer la rentabilité des fermes dans une logique de diversification.

En 2025, toutes les filières de volailles semblent en manque de production. Suite à l'arrivée du label **Better Chicken Commitment BCC sur le marché et l'engouement des acheteurs et producteurs à faire évoluer leurs filières,** la volaille biologique doit aujourd'hui se reconstruire pour répondre à la demande et se structurer davantage pour éviter toute pénurie ou toute baisse d'intérêt des consommateurs.

Suite à la publication des chiffres 2024 du secteur Bio (Biowallonie) et selon les tendances exprimées au sein de la commission filière du Collège des Producteurs (-35% depuis 2022), nous savons estimer le nombre d'élevage en diminution par rapport à 2023 :

Tableau 6 : Production actuelle 2024 (Biowallonie et tendances exprimées au Collège des Producteurs

	Cible du nombre de volailles de chair par an en 2030	**Production en 2024** (Biowallonie)	**Différentiel**
Volailles de chair (en millier)	5 829	3 112	+ 2 717

Soit une multiplication par 1,87 la production de volailles de chair actuelle, ou encore une croissance linéaire de + 543 400 volailles supplémentaires par an pour atteindre les cibles du plan Bio 2030, l'équivalent de 30 bâtiments de 4 200 unités par an.

Objectifs de développement pour la filière

Le plan vise avant tout à **structurer et sécuriser la production** afin de répondre à la croissance attendue du marché. Cela implique de favoriser la conversion de nouveaux éleveurs grâce à une meilleure visibilité sur les débouchés, tout en réengageant les producteurs actuels via un cadre plus stable : aides à l’installation, soutien à la construction de bâtiments, accompagnement administratif et de certification, contrats à long terme et mécanismes de stabilisation des prix. Parallèlement, la lisibilité du cadre réglementaire doit être renforcée, avec une communication proactive sur les évolutions à venir et des discussions anticipées au sein du CCAB et du groupe de travail « Législation », notamment sur les questions d’abattage et de charges administratives pesant sur les petites exploitations.

Un second volet consiste à **gérer l’instabilité de la production et éviter les pertes d’éleveurs** en développant des dispositifs d’accompagnement pour ceux en difficulté, afin de limiter les déconversions, et en identifiant des modèles d’élevage plus résilients face à la volatilité du marché. L’ensemble constitue un plan d’urgence destiné à sécuriser l’approvisionnement et à préserver la confiance des acheteurs, tout en menant un travail structurel pour renforcer la résilience de la filière et prévenir de nouvelles crises. Enfin, l’auto-approvisionnement en céréales et en protéines végétales demeure un enjeu majeur du Plan Bio 2030, en cohérence avec les objectifs du plan FEED.

Le plan vise ainsi à rétablir la stabilité du secteur de la volaille de chair biologique. Il s’articule autour de deux axes complémentaires :

- **un plan d’urgence**, destiné à sécuriser l’approvisionnement en volaille bio wallonne et à préserver la confiance des acheteurs (GMS, transformateurs, restauration) ;
- **un travail structurel**, destiné à renforcer la résilience économique du secteur, à stabiliser les débouchés et à prévenir de nouvelles crises.

Par ailleurs, l’**auto-approvisionnement en céréales et en protéines végétales** reste un enjeu central du Plan Bio 2030, en cohérence avec les objectifs du **plan FEED**, afin de réduire la dépendance aux marchés extérieurs et de sécuriser les coûts de production à long terme.

PLAN D’ACTION

Pour atteindre les objectifs de développement, les actions prédéfinies dans le cadre du plan BIO 2030 ont été priorisées et orientées de manière à répondre aux besoins de la filière.

Il est proposé de concentrer les moyens sur 4 leviers d’action que sont 1) Réglementation, 2) Information, 3) Accompagnement et 4) Aides financières.

Les actions ainsi que leurs orientations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

PLAN STRATÉGIQUE DES VOLAILLES DE CHAIR BIO			PLAN BIO 2030
ETAT DES LIEUX	**PROPOSITION D'ACTION**	**SOUS ACTION**	**ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION**
La production de volailles bio en Belgique est instable : après une forte croissance (+14 %/an entre 2015 et 2020), elle chute depuis 2021 (-12 %/an). La pénurie de 2025 risque de fragiliser la filière et de faire perdre des contrats durement acquis. Pourtant, la demande continue d’augmenter.	**Axe N°1 : Structurer et stabiliser la production pour répondre à la demande croissante**		
	Sécuriser les élevages existants et encourager de nouveaux opérateurs pour limiter les déconversions et assurer un flux stable de production.	- Encourager et faciliter la conversion en production biologique en mettant en avant les perspectives du marché et en sécurisant les revenus des éleveurs • Mettre en avant les perspectives du marché et sécuriser les revenus des éleveurs via des dispositifs d’accompagnement technique et économique à destination des éleveurs en conversion ou en réflexion	10_L4 : Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique
		- Développer des relations commerciales tripartites et la mutualisation • Créer des contrats stables entre éleveurs, transformateurs et distributeurs et encourager la mutualisation des opérateurs pour assurer des volumes réguliers et renforcer le pouvoir de négociation	13_L4 : Encourager et faciliter le regroupement d’opérateurs bio et le développement de projets de filières bio
		- Soutenir financièrement la production et l’innovation • Subventionner les investissements améliorant la résilience, l’autonomie et la performance environnementale des élevages bio, qu’il s’agisse d’infrastructures adaptées, d’équipements techniques, d’outils d’autonomie alimentaire ou de modèles agroécologiques renforçant la durabilité et la compétitivité des ateliers.	14_L5 : Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne

PLAN STRATÉGIQUE DES VOLAILLES DE CHAIR BIO	PLAN BIO 2030

ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Les coûts d’exploitation des petits élevages restent élevés (10 % des OPEX pour l’abattage et la gestion administrative). L'instabilité du marché met à risque la rentabilité des exploitations, incitant certains éleveurs à abandonner le bio.	**Axe N°2 du plan : Améliorer la rentabilité et la résilience des élevages**		
	Réduire les coûts unitaires et sécuriser la rentabilité face aux fluctuations des intrants et du marché	- Mutualiser les infrastructures d’abattage et la certification • Mettre en place des plateformes partagées pour réduire les coûts d’abattage, découpe et certification, en particulier pour les petits élevages	15_L5 : Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes
		- Favoriser l’autonomie et l’adaptabilité des fermes • Promouvoir les pratiques circulaires et les modèles d’élevage adaptés (poulaillers mobiles, circuits courts, vente directe) pour réduire la dépendance aux intrants et améliorer la marge	11_L4 : Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique
		Accompagnement ciblé pour éviter les déconversions • Renforcer les services de conseil technique et économique pour sécuriser les éleveurs bio et maintenir la filière stable	9_L4 : Renforcer et faire connaître les services d’accompagnement en production biologique
		Anticiper et sécuriser la réglementation bio • Anticiper les évolutions réglementaires sur les points critiques (abattage, coûts administratifs, faisabilité pour les petites exploitations) afin de limiter l’incertitude et préserver la rentabilité et la stabilité du secteur	4_L2 : Élaborer / soutenir l’élaboration d’une réglementation bio exigeante et efficace
PLAN STRATÉGIQUE DES VOLAILLES DE CHAIR BIO			**PLAN BIO 2030**

ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Le BCC capte une partie des consommateurs et des acheteurs en se positionnant comme une alternative au bio, avec une meilleure visibilité médiatique. De plus, 35 % des poulets bio consommés en Europe viennent de France, posant un risque pour la production locale	**Axe N°3 : Valoriser et différencier le poulet bio belge**		
	Renforcer la visibilité, la valeur ajoutée et la fidélisation des consommateurs face aux importations et au BCC	- Développer et promouvoir l’image du poulet bio wallon • Mettre en avant la volaille de chair bio, ses qualités différenciantes en privilégiant le digital et un partenariat national.	6_L3 : Développer un portail web relatif à la production biologique 8_L3 : Informer les professionnels bio (actuels et à venir)

Élaborer / soutenir l’élaboration d’une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)

Réglementation	OO3 - Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme
Contexte	La filière volaille bio wallonne est fortement dépendante de **réglementations transversales non spécifiques au bio** (bien-être animal, abattage, sécurité alimentaire, environnement). Certaines évolutions réglementaires, bien que conçues hors du champ bio, peuvent avoir des **impacts structurels majeurs** sur les filières bio de niche, en particulier via des exigences d’investissement incompatibles avec l’échelle des petits abattoirs et outils locaux.
Objectifs spécifiques	- Organiser la concertation avec le secteur bio wallon pour que la réglementation intègre tant que possible ses préoccupations - Compléter le cadre réglementaire européen par des initiatives régionales de manière à rendre le système de qualité bio plus complet et plus efficace
Actions du plan bio 2030	1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio 2) Défendre l’intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio [**Socopro / SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 2) Défendre l’intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) [**SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen [**SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations [**SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Organiser une **veille et une concertation systématiques** sur les évolutions réglementaires non spécifiques au bio susceptibles d’avoir un impact indirect mais critique sur la filière volaille bio, en particulier en matière de **méthodes d’abattage et de bien-être animal**.*

Développer un portail web relatif à la production biologique (6_L3)

Information	OO4 - Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	Le secteur souffre d’un manque de visibilité face au BCC et aux importations françaises, tandis que les budgets de promotion restent limités pour cette filière. Un portail web apparaît comme un outil pertinent pour centraliser l’information et renforcer la fidélité des éleveurs, des acheteurs et des consommateurs. Il doit rendre accessibles les éléments clés de la filière : exigences du cahier des charges, spécificités du bio wallon, dynamique du marché et besoins de la distribution. Le portail doit également faciliter la compréhension des réalités professionnelles : conditions d’installation, innovations techniques, aspects économiques et évolutions réglementaires. En clarifiant ces informations, il contribue à rassurer et à réengager les éleveurs, tout en soutenant l’arrivée de nouveaux producteurs dans un contexte marqué par les déconversions et l’instabilité. Enfin, en créant un espace commun pour les acteurs de la filière, le portail renforce la cohérence et la valorisation du poulet bio wallon. Il permet de mieux mettre en avant les élevages, y compris les petits modèles à forte valeur d’image, et soutient ainsi la différenciation et la stabilité de la filière face à une concurrence médiatique et commerciale importante.
Objectifs spécifiques	- Centraliser l’ensemble des informations web sur le bio à destination des différents publics cibles (« guichet unique » virtuel) - Assurer la cohérence des informations diffusées et rationaliser le travail de production / actualisation des informations - Doter le Plan d’une identité fédératrice propre
Actions du plan bio 2030	5) Développer un portail web bio 6) Utiliser transversalement un visuel unique pour tout le Plan bio 7) Faire connaître le portail web bio et le Plan bio par une communication renforcée
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	5) Développer un portail web bio [**SPW ARNE DDRCB DQBEA : portail web (via prestataire)**] *Le portail doit devenir **LA source de référence** pour les éleveurs, les acheteurs afin de contrer la visibilité du BCC, sécuriser les producteurs et affirmer la valeur ajoutée du bio wallon face aux importations.* *Le portail peut être aussi la source pour favoriser les communes à envisager le développement de nouveaux élevages bio.* 6) Utiliser transversalement un visuel unique pour tout le Plan bio [**APAQ-W**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 7) Faire connaître le portail web bio et le Plan bio par une communication renforcée [**APAQ-W**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action*

Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)

Information	OO4 - Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	Le secteur de la volaille de chair bio fait face à une perte d’éleveurs, à une instabilité réglementaire et à une méconnaissance/crainte des perspectives réelles du marché. Dans ce contexte, informer de manière claire, régulière et structurée les professionnels – déjà installés ou en réflexion – devient essentiel pour limiter les déconversions, sécuriser les projets et renforcer la confiance dans la filière. La demande de la distribution, les perspectives de croissance et les enjeux liés à la concurrence restent aujourd’hui peu lisibles pour beaucoup d’acteurs. Une information plus accessible sur les évolutions réglementaires, les attentes du marché, les risques (pénurie, importations) et les opportunités (contrats, aides, mutualisation) permettrait d’accompagner les décisions, de réduire l’incertitude et de renforcer l’attractivité du bio.
Objectifs spécifiques	Construire et diffuser, par le biais de différents canaux de communication tenus à jour, une information complète et actuelle à destination des professionnels du bio (actuels et à venir)
Actions du plan bio 2030	1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels 2) Diffuser cette information auprès des professionnels - un site (/des pages) internet « Professionnels » - une revue professionnelle bio - des livrets et fiches thématiques - des articles dans des publications professionnelles externes - une participation active à des événements et émissions « généralistes » - une présence sur les réseaux sociaux et une newsletter - une adresse mail générique
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels [**Biowallonie**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 2) Diffuser cette information auprès des professionnels [**Biowallonie**] *Déployer une stratégie d’information active, pédagogique et continue pour stabiliser et renforcer la filière, en visant prioritairement à réengager les éleveurs découragés ou inquiets, à prévenir les déconversions et à encourager de nouvelles installations grâce à une information fiable, clarifiée et orientée solutions.*

	Remarque : Pour les aspects non spécifiques au bio, un renvoi vers les organismes compétents, clairement identifiés, est réalisé de manière transversale.

Renforcer et faire connaitre les services d’accompagnement en production biologique (9_L4)

Accompagnement	OO5 - Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique
Contexte	Dans un secteur marqué par des coûts de production élevés, une forte sensibilité aux prix des intrants et une volatilité structurelle, de nombreux éleveurs bio manquent aujourd’hui d’appui technique et économique pour sécuriser leurs décisions. La succession de crises a accentué les incertitudes, provoqué des déconversions et fragilisé la capacité des producteurs à se projeter. Un renforcement de la lisibilité et de l’accessibilité de l’accompagnement apparaît dès lors essentiel pour stabiliser la filière. La volatilité actuelle fragilise la capacité des producteurs à se projeter et alimente les déconversions, alors que la majorité d’entre eux travaillent encore avec une part importante de leur exploitation en conventionnel. Accompagner ces fermes dans la consolidation ou l’extension de leur conversion — au-delà de l’atelier volaille — permettrait de renforcer les économies d’échelle, de stabiliser leur modèle et de sécuriser leur certification bio.
Objectifs spécifiques	- Exploiter la complémentarité d’expertises des différentes structures de conseil aux opérateurs de la chaîne de valeur alimentaire - Inciter les opérateurs à faire appel aux services d’accompagnement en production biologique, afin notamment de limiter le nombre de contrôles d’agrément infructueux - Guider les opérateurs vers l’expertise ad hoc
Actions du plan bio 2030	1) Désigner au sein de chaque Centre pilote reconnu par la Région un référent pour la production biologique 2) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des structures de conseil actives en production biologique 3) Faire connaître les services d’accompagnement en production biologique auprès des opérateurs en préparation à la conversion
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	4) Désigner au sein de chaque Centre pilote reconnu par la Région un référent pour la production biologique [**Biowallonie**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 5) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des structures de conseil actives en production biologique [**Biowallonie**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* 6) Faire connaître les services d’accompagnement en production biologique auprès des opérateurs en préparation à la conversion [**Biowallonie**] *Structurer et rendre plus visibles les services d’accompagnement technique et économique afin d’aider les éleveurs à sécuriser leurs choix, éviter les déconversions et améliorer la résilience de leurs ateliers. Cette orientation vise à faciliter l’accès à l’expertise la plus pertinente (appui technique, économique, réglementaire), en renforçant la coordination entre acteurs et en rendant l’offre d’accompagnement plus claire et identifiable pour les éleveurs.*

Renforcer et faire connaitre les services d’accompagnement en production biologique (10_L4)

Accompagnement	OO5 - Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique
Contexte	La filière volaille de chair bio est marquée par une forte instabilité, conséquence de chocs successifs (coûts alimentaires, énergie, pression du BCC, volatilité du marché). Ces tensions ont généré des déconversions et fragilisent un modèle particulièrement agile : près de 80 % des ateliers avicoles bio sont implantés dans des fermes majoritairement conventionnelles, où l’atelier volaille fonctionne souvent comme une activité opportuniste et sensible à la rentabilité. Dans ce contexte, encourager la conversion ne consiste pas à multiplier les entrants, mais à sécuriser les éleveurs existants, stabiliser les modèles économiques et favoriser la conversion progressive du reste de l’exploitation. Renforcer l’accompagnement permet de créer un ancrage durable dans le bio, de structurer des fermes réellement intégrées, et de consolider la production pour répondre à la demande croissante.
Objectifs spécifiques	- Informer, outiller et accompagner les opérateurs conventionnels ou débutants dans leur conversion en bio
Actions du plan bio 2030	1) Organiser périodiquement des réunions d’information et des visites collectives sur la conversion bio 2) Élaborer, tenir à jour et diffuser des check-lists d’auto-contrôle 3) Accompagner de manière personnalisée les exploitations / entreprises en phase de conversion / développement en bio
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Organiser périodiquement des réunions d’information et des visites collectives sur la conversion bio [**Biowallonie**] *Intégrer systématiquement des témoignages d’éleveurs ayant développé plusieurs ateliers bio au sein de leur ferme, afin de montrer les bénéfices du bio comme modèle global plutôt qu’un atelier isolé (économies d’échelle sur l’aliment, cohérence agronomique, sécurisation des revenus).* 2) Élaborer, tenir à jour et diffuser des check-lists d’auto-contrôle [**Biowallonie**] *Produire une version spécifique “volaille de chair en exploitation mixte”, intégrant les enjeux clés : autonomie alimentaire, gestion sanitaire, articulation entre ateliers bio et conventionnels, compatibilité avec le cahier des charges.* 3) Accompagner de manière personnalisée les exploitations / entreprises en phase de conversion / développement en bio [**Biowallonie**] *Prioriser un accompagnement stratégique pour aider les éleveurs à élargir leur part de bio au sein de la ferme, en identifiant les ateliers ou surfaces pouvant être convertis (prairies, cultures fourragères, protéagineux), et en construisant un modèle intégré plus résilient et moins dépendant des fluctuations des intrants.*

Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique (11_L4)

Accompagnement	OO5 - Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique
Contexte	Le secteur de la volaille de chair bio en Wallonie subit une forte volatilité économique et des coûts d’exploitation élevés, accentués par la hausse des intrants et la pression concurrentielle du BCC. La majorité des exploitations bio maintient encore une part importante de production conventionnelle, limitant les économies d’échelle et la résilience des fermes. Diffuser les meilleures pratiques techniques et organisationnelles renforce l’autonomie des éleveurs, optimise la rentabilité de leurs ateliers et favorise la conversion progressive des exploitations. Les modèles d’élevage alternatifs (poulaillers mobiles, circuits courts) et la production ou mutualisation locale de l’alimentation des élevages constituent des leviers pour réduire la dépendance aux intrants et limiter l’impact des fluctuations des prix.
Objectifs spécifiques	- Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques au sein des opérateurs du secteur bio - Sensibiliser les opérateurs conventionnels au bio - Renforcer les activités en production biologique menées par les acteurs du développement et de la vulgarisation agricoles
Actions du plan bio 2030	1) Organiser des séances collectives de démonstration et/ou de formation pratique 2) Inciter les acteurs du développement et de la vulgarisation agricoles à renforcer leurs activités en production biologique 3) Soutenir l’organisation de salons professionnels techniques en production biologique en Wallonie et si besoin, la participation d’opérateurs bio wallons à de tels salons à l’étranger 4) Réaliser et diffuser des capsules vidéo sur une technique / pratique particulière
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Organiser des séances collectives de démonstration et/ou de formation pratique [**Biowallonie**] *Prioriser les formations et démonstrations pratiques sur les techniques bio les plus efficaces et les stratégies d’autonomie alimentaire, afin de renforcer l’autonomie des éleveurs et la résilience de leurs ateliers face aux fluctuations des coûts et du marché.* *2)* Inciter les acteurs du développement et de la vulgarisation agricoles à renforcer leurs activités en production biologique [**Biowallonie**] *Coordonner et amplifier les actions de conseil et de vulgarisation pour rendre l’information technique accessible, cohérente et actualisée, tout en valorisant les bonnes pratiques, l’autonomie alimentaire et les modèles innovants.* 3) Soutenir l’organisation de salons professionnels techniques en production biologique en Wallonie et si besoin, la participation d’opérateurs bio wallons à de tels salons à l’étranger [**Biowallonie**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action* *4)* Réaliser et diffuser des capsules vidéo sur une technique / pratique particulière [**Biowallonie**] *Pas d’orientation envisagée pour cette action*

Encourager et faciliter le regroupement d’opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (13_L4)

Accompagnement	OO6 - Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	La filière volaille de chair bio en Wallonie est déjà solide et bien coordonnée via la commission filière du Collège des Producteurs. Les actions doivent donc renforcer cette organisation existante. Priorités : - Accroître la résilience en anticipant les fluctuations, en sécurisant les débouchés et en renforçant l’autonomie alimentaire (pratiques circulaires, production ou mutualisation locale d’aliments). - Planifier une croissance cohérente de la production, alignée sur les besoins du marché, grâce à une coordination renforcée entre éleveurs, transformateurs et acheteurs. - Optimiser les coûts et les modèles économiques par la mutualisation et l’appui technique. La production de céréales et protéagineux bio étant très dispersée, un regroupement des volumes est indispensable pour permettre une valorisation efficace par les organismes stockeurs.
Objectifs spécifiques	- Renforcer les capacités de production et de commercialisation des opérateurs bio par une mutualisation des moyens - Soutenir des projets structurants entre maillons de la chaîne de valeur alimentaire bio
Actions du plan bio 2030	1) Accompagner le regroupement d’opérateurs bio 2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Accompagner le regroupement d’opérateurs bio [**Biowallonie**] *Renforcer et sécuriser les relations contractuelles entre producteurs bio et coopératives/abattoirs par des **contrats pluriannuels engageants**, définissant clairement volumes et prix, afin de limiter les comportements opportunistes, stabiliser la production et réduire les risques liés aux ruptures d’engagement, tout en intégrant une **sensibilisation des producteurs** aux conséquences économiques et réglementaires d’une déconversion prématurée, notamment l’éventuel remboursement des aides publiques perçues.* 2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio [**Biowallonie**] *Soutenir les initiatives collectives visant à structurer des micro-filières bio - notamment autour de la mutualisation des achats, de la logistique ou de débouchés locaux - pour stabiliser les volumes, réduire les risques de déconversion et renforcer la résilience économique des élevages bio.* Focus particuliers : Le service d’accompagnement est ouvert à tous les modèles de production, transformation et/ou commercialisation bio. Une priorité est accordée aux projets qui s’inscrivent dans les filières jugées prioritaires à l’échelle régionale.

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (14_L5)

Aides financières	OO7 - Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	La production de volailles bio en Wallonie traverse une instabilité marquée : après plusieurs années de croissance, les volumes chutent depuis 2021 alors que la demande progresse. Cette situation fragilise les élevages, accroît le risque de déconversions et menace des contrats commerciaux obtenus de longue date. Dans ce contexte, les aides financières doivent sécuriser les élevages existants, soutenir la conversion contrôlée et encourager les investissements qui renforcent la résilience, notamment face aux fluctuations de coûts et aux exigences de durabilité.
Objectifs spécifiques	- Déployer et sécuriser des dispositifs d’aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la conversion et au maintien en production agricole et aquacole biologiques en Wallonie - Orienter la production biologique vers les filières bio régionales prioritaires
Actions du plan bio 2030	1) Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio 3) Développer de nouveaux dispositifs d’aides en faveur de la production agricole biologique
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	1) Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio [**SPW ARNE DA DSA ; SPW ARNE DPEAI DPE ; SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Renforcer les aides surfaciques bio pour les systèmes avicoles intégrés à l’herbe, en maintenant une différenciation adaptée entre groupes de culture et en soutenant les exploitations qui renforcent leur autonomie alimentaire (herbe, cultures fourragères, protéagineux).* 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio [**SPW ARNE DA DStA**] *Bonus de points dans les systèmes à sélection pour les projets visant : l’autonomie alimentaire (cultures protéagineuses, séchage, stockage) et la multiplication d'ateliers bio au sein de l'exploitation* 3) Développer de nouveaux dispositifs d’aides en faveur de la production agricole biologique [**SPW ARNE DEE DES**] *Créer un soutien à l’innovation et à l’autonomie alimentaire → améliorer la compétitivité.* Ces dispositifs visent prioritairement à soutenir des exploitations bio diversifiées, intégrant plusieurs ateliers de production et renforçant leur autonomie alimentaire, afin de consolider des systèmes plus résilients, cohérents avec la philosophie du bio et moins exposés aux logiques opportunistes.

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)

Aides financières	OO7 - Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	Le maillon abattage-transformation-commercialisation des volailles bio en Wallonie est confronté à des coûts élevés, des infrastructures limitées et une pression concurrentielle importante. Les petits abattoirs indépendants doivent absorber des charges administratives, vétérinaires et de contrôle proportionnellement plus lourdes, ce qui réduit leur rentabilité et limite leur capacité à accompagner les élevages bio inscrits dans des modèles alternatifs. La volatilité des volumes produits et les contraintes réglementaires accentuent cette fragilité. Les modèles intégrés combinant élevage et transformation offrent plus de stabilité, mais ne concernent qu’une partie des producteurs. Soutenir financièrement la certification bio, la transformation et la commercialisation, ainsi que la mutualisation des infrastructures et des outils de production, apparaît donc comme un levier stratégique pour sécuriser les débouchés locaux, renforcer la compétitivité des petits transformateurs et permettre aux producteurs bio d’augmenter ou de stabiliser leur production.
Objectifs spécifiques	- Déployer et sécuriser des dispositifs d’aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la transformation et/ou à la commercialisation de produits agricoles biologiques en Wallonie - Développer la transformation dans les filières bio régionales prioritaires
Actions du plan bio 2030	4) Développer un dispositif d’aides à la certification de la transformation biologique 5) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio
Proposition d’orientation pour la filière de volaille de chair bio	4) Développer un dispositif d’aides à la certification de la transformation biologique [**SPW ARNE DDRCB DQBEA**] *Prioriser le soutien aux abattoirs et structures de transformation capables de traiter des volumes bio, en mettant l’accent sur la mutualisation des infrastructures et la réduction des coûts unitaires pour les petits élevages.* 5) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio [**SPW EER DI**] *Renforcer les incitations financières pour la transformation et la commercialisation locale de la volaille bio, afin de sécuriser les débouchés, stabiliser les volumes et soutenir la visibilité des marques régionales.*

ANNEXE(S)

EDITEUR RESPONSABLE :
SERVICES OPÉRATIONNELS DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS
AUTEUR :
VINCENT PAUTRE
AVENUE COMTE DE SMET DE NAYER, 14 – 5000 NAMUR
TÉL. : 081 240 430 - MAIL : INFO.SOCOPRO@COLLEGEDESPRODUCTEURS.BE
WWW.COLLEGEDESPRODUCTEURS.BE